



Journal des CSE de SNCF Réseau

N°11 – Avril 2020 – Spécial Covid-19

Direction Zone de Production Sud Est

Qu'est-ce que le CSE ?

Le gouvernement a instauré la fusion des IRP et créé une instance unique de représentation du personnel, le **Comité Social et Economique (CSE)** par le biais d'une ordonnance publiée le 23/09/17. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les CSE ont été mis en place à la SNCF, fusionnant ainsi les DP, le CHSCT et le CE.

Cette nouvelle instance reprend donc l'ensemble des prérogatives suivantes :

- gérer les **réclamations individuelles et collectives**,
- traiter les questions relatives à la **Santé, Sécurité et Conditions de Travail**,
- être informés et donner un avis sur les projets **stratégiques, économiques** ou relatifs à **l'emploi**, présentés par l'entreprise.



n° d'écoute pour prévenir les violences
08 019 019 11

Ne frappez pas.
Faites vous accompagner, préservez votre famille des violences.

SOMMAIRE

L'Edito du Secrétaire Fédéral 1

Situation sanitaire sur le périmètre de la DZP SE au 16/04/20..... 3

Gestion de la situation COVID-19 sur la DZP SE..... 3

l'UNSA-Ferroviaire entendue par La Direction :..... 4

Port du masque chirurgical 4

Violences Intrafamiliales..... 5

TGV Sanitaire 6

Vos Elus au CSE ZP SE..... 8



Ministère de l'Intérieur / J. Groissard

DIRECTION Zone de Production Sud Est



L'EDITO DU SECRETAIRE FEDERAL

Mes chers collègues,

Voilà plus de 2 mois que notre pays a été touché par le COVID 19 et nous connaissons tous, aujourd'hui les répercussions que ce virus a engendrées. Qui aurait cru que cette entité microscopique puisse causer autant de dégâts ?

Au 10 avril, sur le territoire français, les chiffres ont de quoi nous glacer le sang : Plus de 90 000 cas recensés positifs au virus et plus de 13 000 morts. En plus d'une urgence sanitaire, nous pouvons parler ici de véritable tragédie.

Sur un autre aspect, ce fléau a ou aura un lourd impact sur le PIB, l'emploi, l'économie et donc sur le pouvoir d'achat des Français. Il est clair que notre pays se relèvera difficilement de cette crise économique et sociale. Nous sommes loin d'en évaluer les répercussions.

En ce qui concerne notre entreprise, elle n'a pas échappé à la crise mais il n'est pas encore temps d'en écrire la conclusion. Toutefois, un bilan intermédiaire permet de se préparer à se projeter sur les conséquences de cette pandémie. L'aspect humain est, émotionnellement, le plus difficile à aborder.

Au 7 avril, la Direction du GPU dénombrait 1982 cas de malades ou suspicions chez les cheminots pour 451 cas confirmés mais il est difficile de recenser réellement l'évolution du virus parmi les cheminots. Pour ce qui est des décès liés au COVID 19, nous n'avons pas d'informations concrètes.

15000 cheminots aujourd'hui assurent la continuité du service public et font circuler les trains « vitaux » du FRET (60% du service normal), les TGV sanitaires qui transportent des personnes contaminées et les quelques trains de voyageurs (6% pour les TGV et 20% pour Transilien et TER).

Par ce dévouement, l'État reconnaît enfin que les cheminots sont essentiels à la nation.

Malgré cela, ces cheminots encore sur le terrain pour certains, « la boule au ventre » se rendent sur leur lieu de travail sans avoir parfois toutes les garanties de protection nécessaire.

Ils n'aimeraient pas contaminer leur entourage au cas où ils contracteraient le virus sur leur lieu de travail ou en s'y rendant. Leur crainte est tout à fait légitime et c'est à la Direction de l'entreprise de préserver leur santé.

Depuis le début du confinement, **l'Unsa ferroviaire** a revendiqué auprès de la Direction que toutes les mesures sanitaires soient prises pour ces travailleurs du rail afin de s'assurer qu'ils puissent travailler dans les meilleures conditions possibles. Certes, le confinement resterait la meilleure protection possible mais le maintien de nos activités est indispensable pour le bien de tous. Pour exemple, je citerai : L'acheminement des outils médicaux et médicaments, les denrées alimentaires, le transport du personnel médical. Notre entreprise qui avait subi, il y a peu, le SNCF « Bashing » se révèle maintenant bien utile.

Certes, la Direction de l'entreprise a pris des mesures pour limiter la contamination en mettant en télétravail, pour ceux qui peuvent travailler à distance, en fermant les guichets et en réduisant drastiquement les effectifs afin de limiter le présentiel et ainsi minimiser les risques. Mais il y a toujours ceux qui sont en activité. Il faut penser à préserver ceux qui continuent à assurer leurs missions.

Je ne mettrai pas en cause la réquisition des masques FFP2 pour le personnel soignant qui souffre cruellement d'un manque de masques. Je ne reviendrai pas non plus sur le manque de réactivité de notre gouvernement qui aurait pu anticiper ce problème. Mais, au nom de l'Unsa-Ferroviaire, je continuerai à revendiquer un masque pour tous. Il n'est pas concevable que la Direction de notre entreprise fasse prendre des risques aux cheminots dont l'exemplarité et le professionnalisme est remarquable.

Je finirai mon édito en rendant hommage au personnel soignant qui, chaque jour, œuvre sur le front pour sauver des vies. Ils font preuve chaque jour d'un dévouement sans faille. Je féliciterai également l'ensemble des cheminots qui rend cela possible en assurant chaque jour un véritable service public.

En espérant que tous s'en souviennent...

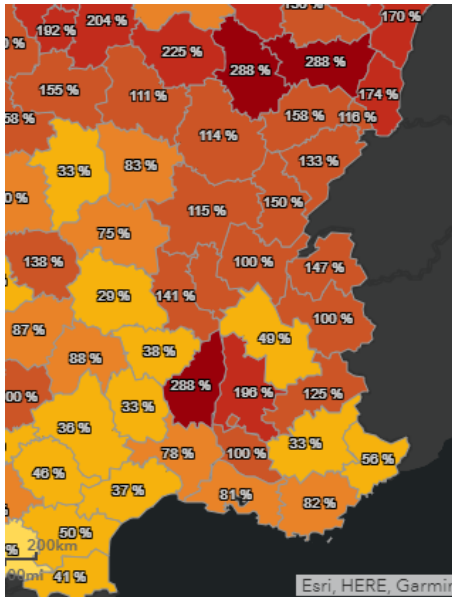
C. THETIER



DIRECTION Zone de Production Sud Est



SITUATION SANITAIRE SUR LE PERIMETRE DE LA DZP SE AU 16/04/20



Pourcentage de personnes en réanimation par rapport au nombre de lits réa adultes disponibles dans chaque département au 15 avril

Sur le plan sanitaire et en rapport avec la pandémie actuelle :

-11 agents (dont 7 sur la périmètre AURA) étaient malades et détectés COVID-19 (par l'ARS et/ou médecin),

-44 agents (dont 25 sur la périmètre AURA et 9 à Infrarail) étaient malades avec suspicion de COVID-19.

Il est noté une baisse de 31% du nombre de cas total depuis le point du 14/04/20 (80 cas étaient recensés à cette date).

Précisons que ces éléments sont transmis aux organisations syndicales à l'occasion d'un **point hebdomadaire** animé par le Directeur de la ZP SE.

Un point à minima hebdomadaire est également effectué au niveau des périmètres de chacune des Commissions Santé, sécurité et Conditions de Travail qui sont au nombre de 9 sur la zone SE*.

Sur le plan administratif au 09/04/20 : peu d'information de la Direction : 658 agents étaient en position administrative « garde d'enfant » (- 16 ans).

Il est évident que les chiffres qui nous sont fournis sont sujets à évolution permanente.

***CSSCT Rhodanien** (IP RHN, ILOG Lyon, EIC RA), **CSSCT Bourgogne Franche Comté** (IP BFC, EIC BFC, ILOG BFC), **CSSCT Alpes** (IP Alpes, EIC Alpes, ILOG Alpes), **CSSCT Provence Alpes Côte D'Azur** (IP PACA, EIC PACA, ILOG PACA), **CSSCT Languedoc Roussillon** (IP LR, EIC LR, ILOG LR), **CSSCT Auvergne Nivernais** (IP AN, EIC AN),

CSSCT LGV Sud Est, infrapôle LGV Sud Est Européen, **CSSCT Infrarail**, (les 4 EIV (Quercy Corrèze (sauf le site de Biars sur Cère), Bourgogne, Moulin Neuf et Saint Dizier), le siège d'Infrarail et le siège de la zone de production), **CSSCT Seveso** dédiée au site de Biars sur Cère (appartenant à l'EIV Quercy Corrèze) classé SEVESO seuil haut.

GESTION DE LA SITUATION COVID-19 SUR LA DZP SE

Les problématiques locales sont traitées en premier lieu au niveau établissement en CSSCT si elles ne sont pas solutionnées à ce niveau, un point hebdomadaire est fait au niveau de la DZP pour les traiter.

Les établissements ont recensé et défini précisément les activités essentielles et non essentielles nécessaires au strict plan de transport minimal et aux travaux essentiels dans le secteur du ferroviaire en s'appuyant sur la directive nationale.

On parle désormais beaucoup plus de déconfinement et de conditions de reprise d'activité que de propagation de la pandémie, ce qui est sans doute une bonne nouvelle, mais qui pose un grand nombre d'interrogations pour l'instant insolubles, en attendant des directives de l'Etat, sachant qu'on n'a pas trop le droit à l'erreur dans ce genre de sujet.

A date, nous n'avons pas de visibilité sur les modalités de reprise qui vont se faire a priori service par service selon les besoins et surtout selon les capacités à protéger les agents revenant physiquement sur leur lieu de travail.

Lors de téléconférence de jeudi 16/04 avec l'entreprise, le DRH Groupe a prudemment esquissé les scénarios en renvoyant aux niveaux régionaux et locaux, et en fixant les objectifs de reprise progressive du trafic à partir du 11 mai, sur une base de 25 à 50 % du trafic Voyageurs pour atteindre la quasi normale fin juin.

Plan d'action ou hypothèse ? Un peu des deux pour l'instant !

Sur le plan RH, c'est l'activité partielle qui tient le devant de la scène. Avec là encore beaucoup de questions concrètes.

En premier lieu, **l'Unsa ferroviaire** insiste pour que chaque agent soit informé en amont de son utilisation concrète : quels sont les jours et plages horaires dans lesquels il sera déclaré en activité partielle (chômage partiel) ?



INFORMATIONS NATIONALES



Si l'entreprise vise avant tout la récupération de fonds de façon globale, ce qu'on ne peut déceimment lui reprocher, elle se doit d'être rigoureuse dans sa façon de traiter de l'utilisation de ses personnels (car, sur le plan juridique, l'activité partielle est une suspension de contrat).

C'est également important pour un éventuel contrôle URSSAF ou DIRECTTE, car n'importe quel agent peut être questionné sur son activité réelle : s'il se déclare travaillant à l'inspection alors qu'il est déclaré en chômage partiel par l'entreprise, il y a un risque majeur de sanction financière de l'entreprise pour travail dissimulé (travail "au noir"). Sur ce sujet, l'UNSA ferroviaire ne peut valider un tel risque et restera très prudente lors du passage en CSE du dossier Activité partielle.

La note Activité partielle annexée au bulletin de paie, expliquant la posture d'entreprise, qui se veut rassurante, passe un peu trop vite sur le relevé d'utilisation qui sera donné à l'agent à posteriori, ce que nous trouvons anormal et même dangereux.

L'activité partielle et le plan de continuité d'activité seront soumis à consultation lors d'un CSE extra-ordinaire le 29 avril. Toutefois, il est indispensable de préparer la reprise des travaux dans de bonnes conditions tout en s'assurant de la protection des salariés. Il ne faut pas oublier que même en période de crise sanitaire, Le risque ferroviaire est toujours présent.

L'UNSA-FERROVIAIRE ENTENDUE PAR LA DIRECTION :

La Direction a entendu **l'UNSA-Ferroviaire** et nous a informé de la distribution de masques de type chirurgical, **pour tous les agents** en contact avec les clients ou en proximité immédiate d'autres collègues. Les salariés concernés seront dotés de deux masques individuels par journée de service, remis **contre émargement** à partir du jeudi 9 avril.



L'UNSA-Ferroviaire a revendiqué que les salariés du GPU SNCF affectés au maintien du service public ferroviaire soient dotés de

tous les éléments de protection nécessaires à l'exercice de leurs missions :

- ✓ masques,
- ✓ solution hydroalcoolique,
- ✓ lingettes virucides (norme NF EN 14476),
- ✓ lunettes,
- ✓ gants à usage unique.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, les salariés du GPU SNCF, qui travaillent au quotidien pour assurer leurs missions de service public, essentielles à la Nation, ne doivent pas être les oubliés de cette crise sanitaire : **l'Entreprise se doit de les protéger et de les équiper convenablement.**

La dotation de ces masques était très attendue.

PORT DU MASQUE CHIRURGICAL

L'académie nationale de médecine a préconisé le 02 avril dans un communiqué l'obligation du port du masque « alternatif » (en tissu) pour les sorties nécessaires en période de confinement. En dehors du temps de travail, les cheminots sont libres de suivre ou non les recommandations de l'académie nationale de médecine.

Par contre, **sur le temps du travail, la Direction a l'obligation de protéger ses agents.** Elle décide (enfin) de rendre ces recommandations obligatoires en attribuant 2 masques chirurgicaux par jour et pour certains agents contre emargement à partir du 09 avril.

Les agents concernés sur Réseau sont les agents en situation de travail collectif dans des locaux confinés ou sur des chantiers ne pouvant respecter la distance barrière de 1 mètre.

Nous rappelons que le masque chirurgical retient uniquement les particules émises par le porteur, en cas de présence du virus il n'empêche pas la contamination. Il n'est

donc à utiliser qu'en complément de l'application strict des gestes barrière.

Nous ne pouvons que nous féliciter que ces recommandations soient enfin rendues obligatoires mais

l'Unsa ferroviaire souhaite que tous les agents puissent être dotés de masques, par mesure de précaution.

Nous vous recommandons le site de l'INRS pour savoir comment mettre et retirer un masque chirurgical (partie blanche sur le visage et partie bleue à l'extérieur), ainsi que le site de l'afnor pour la réalisation de masque « alternatif » pour une utilisation personnelle.



INFORMATIONS NATIONALES

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

L'UNSA-Ferroviaire se joint à la SNCF et à d'autres partenaires, en se mobilisant avec les acteurs de la justice et de l'aide aux victimes pour traiter prioritairement ces violences et protéger les victimes.

L'annonce du confinement a certainement entraîné une véritable angoisse pour des femmes et des enfants victimes de violences tant physiques que morales. Le confinement renforce en effet les stratégies des agresseurs qui consistent à isoler leur victime.

Pour les femmes et les enfants maltraités, le confinement entraîne une surexposition aux violences.



Rester enfermé 24h/24h avec son agresseur signifie être exposé à des crises plus fréquentes. Les pouvoirs publics et les associations redoutent un pic de violences conjugales et familiales.

C'est pourquoi des moyens sont mis en œuvre pour lutter contre ces violences et préserver la sécurité des victimes pendant la crise sanitaire.

Un plan de continuité est d'ailleurs mis en place concernant le numéro d'appel : 3919

Toutes les victimes pourront bénéficier d'un accueil téléphonique via le 116006

Si la situation l'exige, les femmes victimes de violences conjugales peuvent **continuer à contacter les forces de l'ordre via le 17.**



L'UNSA-Ferroviaire salue la mobilisation active de l'Action Sociale SNCF au service des salarié-e-s et des pensionné-e-s.

Afin de soutenir et accompagner les victimes de violences, les travailleurs sociaux de l'Action Sociale SNCF sont légitimes à intervenir dans la sphère privée du salarié pour le soutenir, l'accompagner et être en interface avec l'entreprise. Les équipes pluridisciplinaires de proximité (Assistants Sociales, Conseillers en Économie Sociale et Familiale (CESF), psychologues, médecins...) proposent leur expertise dans toutes les questions inhérentes à la parentalité : maternité, maladie, séparation conjugale, violences conjugales, violences envers les enfants.

En cas de situation d'urgence, vous pouvez aussi contacter l'Agence logement SNCF. La SNCF a mis en place des structures d'hébergement un peu partout en France pour accueillir les personnes précaires mais aussi les victimes de violences conjugales et familiales.

Depuis le lundi 06 avril 2020, la Secrétaire d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène SCHIAPPA a ouvert le numéro de prévention des #ViolencesConjugales .

08 019 019 11

Préservez votre famille des violences: faites-vous accompagner.

| MÉMO : Service | Téléphone / courriel | Adresse Internet |
|-----------------------------------|-----------------------|--|
| Action Sociale SNCF | 0800 20 66 20 | action.sociale@sncf.fr |
| Agence Logement SNCF | | agencelogement@sncf.fr |
| Écoute Salariés SNCF | 0980 980 322 | |
| Écoute Pensionnés SNCF | 0980 980 325 | |
| CPRP SNCF | 04 94 04 04 04 | www.cprpsncf.fr |
| Enfance maltraitée | 119 | www.allo119.gouv.fr |
| Violences faites aux femmes | 3919 | www.stop-violences-femmes.gouv.fr |
| Maltraitance personnes âgées | 3977 | www.3977.fr |
| Droits des femmes et des familles | | www.infofemmes.com |

INFORMATIONS NATIONALES



TGV SANITAIRE

Nous aurions pu également titrer notre article par : « **Donner au train des idées d'avance...** »

A la suite de la vague d'attentats terroristes dont la France a été victime, le SAMU de Paris s'était rapproché de la SNCF afin d'organiser une procédure d'évacuation et d'acheminement de blessés multiples pour décongestionner certains hôpitaux, notamment en Ile de France.

En mai 2019, un test grandeur nature baptisé « Opération Chardon » a été réalisé en Lorraine avec l'expérimentation d'un TGV sanitaire lors de l'exercice annuel de formation de la capacité universitaire de médecine de catastrophe.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la SNCF doit rester un Service Public pour servir les citoyens pour le meilleur comme pour le pire...



La Direction de la SNCF a reçu, sur décision des pouvoirs publics face à la pandémie du COVID-19, une première demande de transfert médicalisé le lundi 23 mars à réaliser le jeudi 26 mars 2020 afin de soulager les hôpitaux du Grand Est.

Malgré l'éclatement récent de la SNCF en 5 Sociétés Anonymes et la mise en place de nouveaux dirigeants, la mobilisation générale et la coordination des différents services ont parfaitement fonctionné.

Tous les agents se sont mobilisés et le volontariat démontre un engagement fort des cheminots et surtout qu'ils font preuve de professionnalisme.

L'UNSA-Ferroviaire revendiquera toujours une SNCF unifiée.

L'intelligence collective et la synergie au service de tous !

La mise en place de ces rames TGV « Sanitaires » a été réalisée dans des délais très courts.

L'opération mobilise dans l'urgence : sillons, matériel, équipages, gares, sûreté, sécurisation du réseau, gestion de crise et communication soit l'ensemble de **la SNCF unifiée pour une même CAUSE.**

Le Protocole sanitaire mis en place est le suivant :

- Nettoyage préalable des rames, sur la base d'un protocole validé par les services de la Direction Générale de la Santé.
- Embarquement à bord des malades par les seuls personnels soignants, principalement le SAMU,
- Placement des malades en voitures, à raison de 4 malades par voiture.
- Absence de tout contact des agents SNCF avec les malades : ADC en cabine, les autres personnels (chef de bord, CTT, dépanneurs) restant isolés dans la 2^{ème} rame.
- Enfin, désinfection des rames au retour en atelier par dispositif de « cartouches » décontaminantes, sur la base d'un protocole également validé par la Direction Générale de la Santé.

INFORMATIONS NATIONALES

Le jeudi 26 mars, le transfert a été réalisé avec un TGV Duplex en unité multiple baptisé « *Chardon 1* ». Dans une rame, une trentaine de malades ont pu être transférés de la gare de Strasbourg vers les gares d'Angers et de Nantes à raison de 4 patients par voiture, uniquement en salles basses, les salles hautes étant laissées libres pour la circulation du matériel médical et des personnels soignants. Dans chaque voiture sont présents : un anesthésiste-réanimateur, un interne, une infirmière anesthésiste, trois infirmières et éventuellement un logisticien. La deuxième rame a permis de transporter le personnel SNCF présent dans ce train, à savoir un cadre traction, 2 chefs de bord, 2 Agents de Conduite (ADC) du Pôle d'Appui et un dépanneur électrique du Technicentre Est Européen en cas de problème d'alimentation électrique d'une des deux rames en plus de l'ADC qui a été relayée à Massy. Ces 2 rames ont été entièrement décontaminées de retour au Technicentre du Landy, sur la base du protocole validé par la Direction Générale de la Santé. Devant cette réussite parfaitement orchestrée, cette opération a été reconduite le dimanche 29 mars 2020 avec 2 nouvelles relations intitulées « *Chardon 2* » et « *Chardon 3* ».



Conforme à la même organisation que « *Chardon 1* », 12 malades ont été transférés de la gare de Mulhouse vers la gare de Poitiers et 24 autres malades de la gare de Nancy vers les gares de Bordeaux et Bayonne.

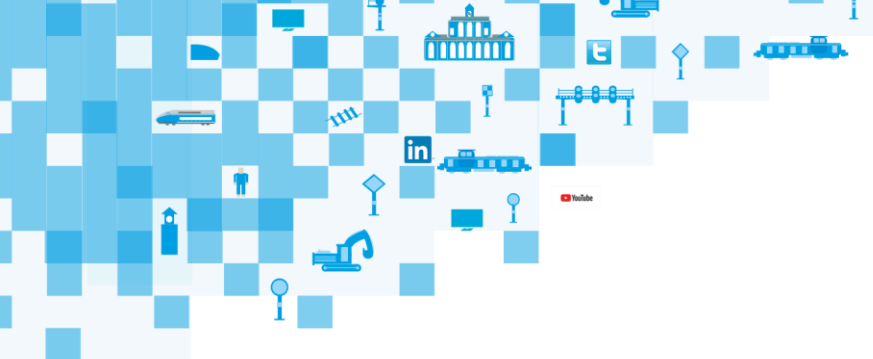
Selon le Docteur BRAUN, les patients sont tous « *en état d'être transférés, sans complication en cours [...]. Ils sont toujours intubés, ventilés, endormis et ils n'ont pas besoin d'être mis sur le ventre pour respirer* ». Ce même Docteur a souligné que le TGV présente l'avantage d'être « *particulièrement stable par rapport aux autres vecteurs et finalement particulièrement sécuritaire. Nous avons plus de place, plus d'équipes à l'intérieur, plus de matériels...* ».

Deux autres TGV sanitaires sont partis à destination de Rennes et Brest au départ de Paris Austerlitz le 1^{er} avril 2020.

« *La Direction générale de la Santé prévoit d'en faire deux à trois par semaine* », annonce Pierre Meyer, le dirigeant national des Opérations (DNO) à SNCF Réseau. En parallèle, le Technicentre du Landy a modifié de fin mars à début avril, 4 rames TGV Duplex qui seront mises « en configuration sanitaire » en retirant les dossiers des sièges (voir photo), afin que le corps médical puisse y installer les malades, leurs respirateurs équipés de bouteilles d'oxygène mais aussi les personnels de réanimation. Les Clusters travaillent sur la création d'un référentiel de modification des rames TGV en rames sanitaires.

Tout seul, on va plus vite, ensemble,
on va plus loin...





Vos Elus au CSE ZP SE

| | | | | | |
|----------------------|-------------|---|----------------------|-------------|---|
| ALLARD | Raphaële | allard.r@unsa-ferroviaire.org 07.66.17.15.83 | BELLORGET | Jean Yves | bellorget.jv@unsa-ferroviaire.org 06.01.28.11.38. |
| BUZIO | Lionel | buzio.l@unsa-ferroviaire.org 07.67.36.64.86. | CHARBONNIER | Sébastien | charbonnier.s@unsa-ferroviaire.org 06.78.72.16.39. |
| COULON | Patrice | coulon.p@unsa-ferroviaire.org | CROS | Delphine | cros.d@unsa-ferroviaire.org |
| ESCANDE | Pascal | escande.p@unsa-ferroviaire.org 07.60.07.37.91. | GAMELA | Cindy | gamela.c@unsa-ferroviaire.org |
| HENRY | Pierre | henry.p@unsa-ferroviaire.org 06.11.18.39.43. | MAURIN | William | maurin.w@unsa-ferroviaire.org |
| MURATI | Jean David | murati.jd@unsa-ferroviaire.org | POULEAU | Catherine | pouleau.c@unsa-ferroviaire.org |
| RAJKOWISKI | Jean Marcel | j-marcel.rajkowski@reseau.sncf.fr | VIVIER | Marie Laure | vivier.ml@unsa-ferroviaire.org |
| HUOT MARCHAND | Julie | julie.garrelou@reseau.sncf.fr | MEZIGHECHE RS | Karim | Mezigheche.k@unsa-ferroviaire.org 06.34.31.61.51. |

VOUS SOUHAITEZ NOUS ADRESSER DES QUESTIONS :

jecontactemondeleguezpse@gmail.com

SI VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE :

<https://jecontactemondeleg.wixsite.com/unsacsezpse>



J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS **Efficace** **Service public** **Responsable**
EXPERTISE **Savoir-faire** **Carrières**
Hot-Line Juridique **Autonome**
METIERS **Filières** **STATUT**
 Syndicat de services

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom:
 Prénom:
 Direction:
 Adresse Pro:

 Collège:
 Tél:
 Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire
 56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
 Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org

INFORMATIONS PRATIQUES

www.unsa-ferroviaire.org

UNSA Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis

federation@unsa-ferroviaire.org